POUR LA
MONTAGNE
Le mensuel d'information de l'Association nationale des élus de la montagne / SEPTEMBRE 2021 - 6 € N°329

Dossier

Les promesses tenues des Espaces France services

Climat

Une loi et une stratégie

Tourisme

Aux petits soins pour l'avenir de la montagne

Entretien

Philippe Wahl : La Poste sur tous les tableaux

37è congrès

ANEM
ASSOCIATION NATIONALE DES ÉLUS DE LA MONTAGNE

LE GRAND BORNAND
21 & 22 OCT. 2021

ÉDITO

« Protéger le pastoralisme »

« Cet été a encore été marqué par une recrudescence des prédations contre les troupeaux, qu'il s'agisse de l'ours dans le massif pyrénéen ou du loup dans le massif alpin. Trop souvent, les éleveurs, et les élus à leurs côtés, ont le sentiment que les pouvoirs publics ne mettent pas en œuvre les moyens efficaces pour stopper les attaques, sous couvert de quotas à respecter, de mise en route des mesures pour gérer les ours à problèmes, de mobilisation des brigades de louvetiers…

De nombreux bergers en détresse psychologique demandent des moyens de protection et de compensation accrus, à la hauteur des exigences qui leur sont imposées. À ce propos, même si elle ne répond pas, loin s'en faut, à toutes les attentes des éleveurs, la loi climat et résilience récemment promulguée contient une mesure destinée à renforcer le gardiennage des troupeaux et à garantir aux bergers des conditions d'hébergement décentes. Ainsi, les cabanes pastorales, dont les communes sont propriétaires le plus souvent, mises à disposition des bergers dans le cadre de conventions d'alpage, pourront contribuer au maintien du pastoralisme dans des zones reculées, tout particulièrement dans les espaces protégés que sont le cœur des parcs nationaux et les réserves naturelles, dans lesquels le tir est interdit.

Pour cela, le préfet pourra accorder des dérogations à l'obligation de droit commun d'une participation minimale de 20 % du montant des travaux financés par les personnes publiques, imposée aux communes maîtres d'ouvrage pour la réalisation des travaux. En effet, ce minimum faisait obstacle à la rénovation et à la construction de cabanes pastorales par les petites communes au profit des bergers, victimes des attaques du prédateur, pour leur accorder un hébergement sécurisé. Avec cet assouplissement, le législateur met fin, espérons-le, à un frein important à l'exécution des travaux en offrant aux communes la capacité d'agir pour maintenir le pastoralisme sur leur territoire dans le cadre imposé par le droit communautaire et la convention de Berne, au nom de la protection des espèces protégées.

De la même façon qu'elle prend acte de cette mesure proposée par le gouvernement lors de la discussion au Sénat, l'ANEM continuera de défendre le pastoralisme dans les instances locales, nationales et communautaires. »

ASSEMBLÉE NATIONALE

JEANINE DUBIÉ
Présidente de l'ANEM,
députée des Hautes-Pyrénées

« L'ANEM continuera de défendre le pastoralisme dans les instances locales, nationales et communautaires. »

LA MSA À VOS CÔTÉS

La MSA, un acteur engagé au service de la cohésion des territoires

©CCMSA Studio graphique - DMP1_GettyImages-CCMSA Image - 1853104B7

Retrouvez tout les services
de votre MSA sur
msa.fr

santé
famille
retraite
services

L'essentiel & plus encore

À la Une

Prolongement des Maisons de services au public, les Espaces France services ont été mis en place depuis deux ans. Ils n'ont pas vocation à fermer les structures existantes ni à s'y substituer. Ils proposent l'accès à un ensemble de services de qualité, en un lieu unique, dans le but de faciliter la vie quotidienne des habitants. Plus de 240 Espaces France services sont aujourd'hui situés dans des territoires de montagne. Pour l'ANEM, ce développement est encourageant mais l'Association reste vigilante sur plusieurs points : le financement, le maillage territorial et l'assouplissement du cahier des charges.

Photo : Shefkate - stock.adobe.com

P. 10

Le retour des services publics au cœur des territoires

Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, prévoit une nouvelle augmentation des Espaces France services dans les territoires de montagne en 2022 et rappelle que ces Espaces ne peuvent être labellisés que s'ils répondent intégralement à un cahier des charges très strict.

L'ESSENTIEL

P. 3 : L'éditorial de Jeanine Dubié
Présidente de l'ANEM et députée des Hautes-Pyrénées.

P. 6 : L'actualité
La loi de finances rectificative du 19 juillet 2021 apporte de nouvelles aides, favorables aux petites collectivités locales affectées par des pertes de recettes tarifaires.

P. 7 : L'écho des massifs
Dans tous les massifs, on se multiplie pour mettre en avant des atouts qui font leur valeur ajoutée : une stèle Frison-Roche dans les Alpes, une pouponnière à gypaètes barbus dans le Massif central, Matisse en Corse et bien d'autres initiatives encore...

P. 8 : Environnement
Plus personne ne nie les changements climatiques. Une grande partie des propositions de la Convention citoyenne figure dans la loi climat et résilience du 24 août dernier, dont plusieurs mesures intéressent spécialement les territoires de montagne.

P. 16 : Tourisme
Dévoilé à la mi-juillet, le programme Avenir Montagnes vise à permettre une réelle diversité de l'offre touristique afin de conquérir une nouvelle clientèle, à accélérer la transition écologique des activités touristiques et à dynamiser l'immobilier de loisir.

P. 18 : Entretien
Le PDG du Groupe La Poste, Philippe Wahl, détaille différentes dispositions à destination des territoires de montagne, notamment en faveur des personnes isolées.

P. 19 : Congrès de l'ANEM
Programme chargé et important les 21 et 22 octobre prochains au Grand-Bornand avec des tables rondes consacrées aux propositions des groupes de travail créés en début d'année sur l'agriculture, le pastoralisme, la forêt, l'eau, l'hydroélectricité et le tourisme.

Pour la montagne est édité par l'Association nationale des élus de la montagne 7, rue de Bourgogne 75007 Paris - Tél. : 01 45 22 15 13. **Directeur de la publication et directeur de la rédaction :** Pierre Bretel. **Rédaction :** Hervé Benoit, François Bonneville, Dorothée Collet, Marie-Annick Fournier, Jean-Marie Safra. **Communication :** Jérôme Diawara. **Conception graphique et réalisation :** Patrick Maître (GMES). **Photos :** droits réservés sauf crédits. **Impression :** L'Artésienne, 20, rue Tholozé 75018 Paris. **N° de commission paritaire** : 021G84199. **ISSN :** 0296-7987. **Abonnement :** 56,10 € / 11 numéros. Ce numéro a été tiré à 5 600 exemplaires. Dépôt légal à parution.

Ce magazine est imprimé sur du papier certifié PEFC

Le prochain Conseil national de la montagne se tiendra le 8 octobre 2021 à Pontarlier sous la présidence de Joël Giraud, secrétaire d'État chargé de la Ruralité. À l'ordre du jour de ce CNM : la présentation du programme Avenir Montagnes, ses investissements et son ingénierie. Deux Appels à manifestation d'intérêt (AMI) seront également présentés : l'un sur l'immobilier de loisirs lancé cet été (AMI France tourisme ingénierie), l'autre sur les mobilités en montagne (AMI Avenir Montagnes mobilité).

La loi de finances rectificative du 19 juillet 2021 au secours des régies

La loi de finances rectificative du 19 juillet 2021 contient des mesures en faveur des collectivités locales comme la reconduction (partielle) du filet de sécurité et différentes mesures plus catégorielles, ainsi que deux nouveaux dispositifs à destination des régies, pour un coût total de 200 millions d'euros. La première enveloppe compense les pertes de recettes tarifaires subies par les services locaux exerçant des activités industrielles et commerciales exploitées en régie. La seconde se concrétise par un fonds d'urgence à destination des collectivités du bloc communal les plus affectées par la perte de recettes tarifaires au titre de leurs services publics administratifs.
Le texte vient corriger une iniquité subie par les communes qui ne recourent pas à des délégataires privés (éligibles aux aides) et qui n'ont pas bénéficié de prise en charge, tout comme elles n'ont pas bénéficié des dispositifs *ad hoc* instaurés pour les stations de ski ou les stations thermales sous statut privé.
Si l'Association salue globalement ces mesures, ces aides sont inaccessibles à certains services publics industriels et commerciaux locaux comme la gestion de l'eau ou de l'assainissement des eaux usées, alors que l'ANEM avait alerté le gouvernement sur la nécessité de les inclure dans le dispositif.

Le bilan de la répartition de la dotation globale de fonctionnement (DGF) en 2021

La DGF reste stable en 2021 même si la progression de certaines dotations de péréquation à l'intérieur de l'enveloppe globale fait émerger des disparités entre les collectivités. La masse effectivement répartie s'élève à 26,5 milliards d'euros. La répartition entre les différentes catégories de collectivités se présente ainsi : 45 % pour les communes, 24 % pour les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) et 31 % pour les départements.

REPÈRES

Les communes situées en zone de montagne et insulaires bénéficient de modalités de calcul favorables concernant la dotation de solidarité rurale (DSR), la longueur de la voirie prise en compte dans les attributions au titre de la DSR péréquation[1] et de la DSR cible[2] étant doublée.
En 2021, comme en 2020, plus de 96 % des communes métropolitaines situées en zone de montagne sont éligibles à la DSR péréquation et perçoivent une attribution moyenne de 25,40 euros par habitant contre 25,05 euros l'an passé.
Les communes classées en zone de montagne et éligibles à la DSR cible perçoivent en 2021 une attribution moyenne de 49 euros par habitant.

(1) La DSR péréquation est destinée aux communes de moins de 10 000 habitants disposant d'un potentiel financier par habitant inférieur au double du potentiel financier par habitant moyen de leur strate démographique.
(2) La DSR cible est destinée aux 10 000 premières communes de moins de 10 000 habitants les plus défavorisées parmi celles éligibles à l'une des deux fractions de la DSR. Elle est destinée à concentrer l'accroissement de la dotation sur les 10 000 communes rurales les plus fragiles.

Alpes-de-Haute-Provence : une formation pour intégrer la spécificité montagne dans la coopération intercommunale

À la demande des élus de montagne qui siègent au sein de Provence Alpes Agglomération (issue de la fusion de cinq communautés de communes des Alpes-de-Haute-Provence), regroupant 46 communes et un tiers des habitants du département, l'ANEM a assuré une formation dédiée à l'organisation des grandes intercommunalités. Une quinzaine de maires, conseillers municipaux et communautaires ont participé à cette formation, le 19 juillet dernier à Auzet, sur le thème suivant : « Grandes intercommunalités : comment s'organiser ? Quelle place pour les communes de montagne ? ».
Elle a été conçue en concertation avec les élus afin de répondre aux besoins des petites communes qui veulent faire valoir leur spécificité au sein d'une agglomération dont le territoire est très étendu.

La formation a porté principalement sur :
- L'organisation territoriale et démocratique entre élus.
- Les outils pour une répartition équitable et adaptée des services/équipements communautaires.
- La représentation de la montagne au sein de l'exécutif et les moyens dédiés (budget, hommes…).

L'ÉCHO DES MASSIFS

PYRÉNÉES

EDF Pragnères 4.0 pour découvrir l'hydroélectricité autrement !

Jeanine Dubiè lors de l'inauguration de la centrale EDF Pragnères 4.0.

Le 2 juillet, la centrale hydroélectrique EDF de Pragnères inaugurait son Espace découverte Pragnères 4.0 en présence de Jeanine Dubié, députée des Hautes-Pyrénées, et présidente de l'ANEM. Cet espace ludique ouvert au grand public permet de découvrir la grande aventure de l'hydroélectricité par le biais d'expositions et de visites, mais aussi d'animations en réalité virtuelle. La centrale de Pragnères fait partie des aménagements emblématiques des Pyrénées situé au cœur d'un site naturel remarquable. Elle est exploitée par EDF Hydro Sud-Ouest depuis 1954. Ces nouveaux investissements participent à la dynamique d'avenir, à la vitalité de la vallée de Gavarnie et plus largement de la Vallée des Gaves.

MASSIF CENTRAL

Une pouponnière à gypaètes barbus en Aveyron

Le hameau Cantobre, situé à Nant, à 100 mètres au-dessus des gorges du Trèvezel et de la Dourbie, de par son aérologie idéale, est utilisé comme site de réintroduction des gypaètes barbus. Il accueille depuis cet été quinze nouveaux habitants et a vu grandir, depuis 2012, seize gypaètes barbus. Dans le cadre du programme de réintroduction de ce vautour, dont l'envergure peut atteindre trois mètres, une équipe de la Ligue de protection des oiseaux grands causses est à la manœuvre afin de protéger cette espèce fragile, toujours considérée comme en voie d'extinction.

VOSGES

Les bons effets de la forêt vosgienne

Le département des Vosges a créé en 2012 la marque « FORêT l'effet Vosges » afin de valoriser des produits et des activités qui utilisent les bienfaits et les ressources de la forêt vosgienne. En 2021, la marque change son identité et propose treize nouveaux produits cosmétiques pour le visage et le corps à base de plantes identitaires du massif. « FORêT-l'effet Vosges » c'est aussi des hébergements labellisés, des accompagnateurs en montagne et des soins dermo-cosmétiques proposés dans les stations thermales. La marque participe au World Wellness Week-end les 18 et 19 septembre 2021 sur trois sites.

ALPES

Une stèle en hommage à Roger Frison-Roche à Beaufort

Originaire de Beaufort, la commune a inauguré le 10 juillet 2021 une stèle en hommage à Roger Frison-Roche, guide de haute montagne, explorateur, journaliste et auteur de nombreux romans sur la montagne dont les célèbres *Premier de cordée* et *La grande crevasse*. La stèle, de plus de deux mètres de haut, a été réalisée par le sculpteur savoyard Jean Dixmier avec du marbre blanc originaire de la vallée de la Tarentaise. Elle représente le portait de Roger Frison-Roche et huit titres, choisis par la ville parmi ses romans, ont été gravés.

CORSE

1898, Matisse en Corse, « Un pays merveilleux »

Du 24 juillet au 30 décembre 2021, la Collectivité de Corse organise une exposition autour du séjour de Matisse en Corse en 1898, au musée de la Corse, à Corte. Le projet de cette exposition est né suite à l'acquisition par la Collectivité de Corse, en 2019, du tableau « La mer en Corse, le Scoud » peint par Henri Matisse (1869-1954) et daté précisément de 1898. L'acquisition de cette œuvre symbolique vient combler l'absence de cet artiste dans les collections publiques corses et, plus globalement, d'œuvres modernes. En 1898, Matisse a peint cinquante-cinq tableaux inspirés par le Sud et la Méditerranée, une lumière inconnue et des couleurs – en particulier l'orange et le bleu. Cette période fondatrice de l'artiste est présentée pour la première fois en Corse avec de nombreuses œuvres rarement exposées au public.

JURA

Maintenir l'équilibre écologique des lacs et des tourbières

52 communes, de Saint-Claude à Pontarlier, sont désormais classées Ramsar, du nom de la convention internationale de 1971 en faveur de la conservation et de l'utilisation rationnelle des zones humides et de leurs ressources. Cette reconnaissance est le point final de l'ambitieux programme Life Tourbières du Jura qui, pendant sept ans, a œuvré pour la réhabilitation des tourbières du massif. Le site Ramsar « lacs et tourbières de la montagne jurassienne » représente 1 896 ha de zones tourbeuses qui stockent près de 2 660 000 tonnes de carbone. Maintenir l'équilibre écologique des tourbières, c'est conserver ce stock dans le sol et éviter qu'il ne soit relargué dans l'atmosphère sous forme de gaz à effets de serre.

Les effets attendus de la loi climat et résilience

Le Parlement a définitivement adopté le 20 juillet le projet de loi climat et résilience. La loi, qui traduit une grande partie des 146 propositions de la Convention citoyenne, comprend près de 300 articles qui touchent tous les domaines de la vie quotidienne.

JUSTIMAGE - STOCK.ADOBE.COM

La loi contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets a été promulguée le 24 août. Parmi les mesures qui concernent spécialement les territoires de montagne : l'élaboration d'un plan stratégique d'adaptation au changement climatique, la protection de la biodiversité et les énergies renouvelables sont à relever. Ce texte important, de plus de 300 pages et 300 articles, est critiqué par certains pour son manque d'ambition et de réalisme face à l'urgence climatique.

L'élaboration d'un plan stratégique d'adaptation au changement climatique

L'article 7 de la loi du 9 janvier 1985 relative au développement et à la protection de la montagne a été modifié par un alinéa instaurant l'élaboration d'un plan stratégique d'adaptation au changement climatique, identifiant notamment les voies de diversification des activités économiques et touristiques face à l'augmentation du niveau moyen des températures en zone de montagne.

Cet ajout prévoit que les comités de massif établiront des plans stratégiques d'adaptation au changement climatique et de diversification des activités économiques et touristiques. Ces documents permettront, en concertation étroite avec les professionnels des secteurs concernés, de porter une vision à long terme pour le développement de la montagne, dans un contexte d'augmentation du niveau moyen des températures.

Le respect et la protection de la biodiversité

Certaines activités humaines ont des effets bénéfiques sur la biodiversité. Elles doivent être prises en compte et valorisées au titre de la préservation des territoires. L'équilibre entre les différentes espèces et leur cohabitation est nécessaire non seulement pour le maintien d'activités économiques ancestrales mais également pour les bienfaits dont bénéficient les écosystèmes.

Avec cette loi, les maires disposent dorénavant d'un pouvoir de police spéciale afin de réglementer ou d'interdire, par arrêté motivé, l'accès aux espaces protégés lorsqu'il est de nature à compromettre leur sauvegarde et celle des espèces animales ou végétales. Quand la mesure de protection excède le territoire communal, ce pouvoir échoit au préfet du département, après avis des maires des communes concernées. Les restrictions d'accès prévues ne s'appliquent pas aux propriétaires ni aux titulaires de droits réels sur ces espaces afin de respecter leur droit de propriété. Enfin, l'interdiction des atterrissages à des fins de loisirs dans les zones de montagne est réaffirmée.

Les énergies renouvelables, grandes oubliées ?

La loi ne met pas en avant les énergies renouvelables, comme l'hydroélectricité, pourtant importantes en montagne. De nombreux amendements ont été débattus, sans succès, pour faire reconnaître la légitimité de la préservation des écosystèmes aquatiques créés par l'activité humaine, comme la petite hydroélectricité ou les moulins, mal protégés par le droit lorsque leur impact biologique est positif.
Ce manque est d'autant plus regrettable que de nombreux travaux scientifiques démontrent que les retenues, plans d'eau, lacs, étangs, canaux biefs apportent des services écosystémiques aujourd'hui indispensables. Les ouvrages assurent la préservation de l'eau à l'étiage, la régulation des crues, la dépollution locale par épuration, les réservoirs de biodiversité, les puits carbone, les agréments paysagers, l'énergies bas carbone, l'alimentation des nappes et des zones humides.

La montagne risque d'être impactée

On dénombre aujourd'hui près de 1760 sites Natura 2000, 350 réserves naturelles, 11 parcs nationaux, 56 parcs naturels régionaux et 9 parcs naturels marins parmi les aires protégées françaises. Plus de la moitié de ces espaces sont situés en zone de montagne. L'objectif « 10 % de protection forte » risquerait donc d'impacter lourdement les activités pastorales. En effet, si on protège davantage ces espaces, le monde agricole craint que de nombreux territoires ne soient plus accessibles, notamment dans les zones de montagne. Cela pose aussi la question de l'implantation des zones strictement protégées, qui ne devront plus accueillir d'activités humaines : où vont-elles être situées ?

Deux nouveaux délits

Un délit de mise en danger de l'environnement

Le fait d'avoir exposé l'environnement à un risque de dégradation durable de la faune, de la flore et de l'eau en violant une obligation de sécurité ou de prudence pourra être sanctionné par une peine de trois ans de prison ainsi que par une amende pouvant aller jusqu'à 250 000 euros.

Un délit général de pollution des milieux

Ce délit pouvant être considéré comme un écocide, les atteintes commises intentionnellement à l'égard de l'environnement seront passibles d'une peine maximale de dix ans de prison et de 4,5 millions d'euros d'amende (22,5 millions d'euros pour les personnes morales), voire une amende allant jusqu'à dix fois le bénéfice obtenu par l'auteur du dommage commis contre l'environnement.

La loi sécurise le déploiement de la stratégie nationale pour les aires protégées en lui donnant une base légale. Cette stratégie doit être actualisée au moins tous les dix ans en respectant un principe dit de non-régression.
La stratégie nationale des aires protégées intègre aussi bien la métropole que les outre-mer, le terrestre et le maritime, et intègre également dans la loi l'objectif de 10 % de l'ensemble du territoire national placé sous protection forte (la définition précise de la protection forte est renvoyée à un décret).
Il est aussi prévu que cette stratégie vise également la protection de l'environnement et des paysages, la préservation et la reconquête de la biodiversité ainsi que la reconnaissance et la protection de cultures, de traditions et des savoir-faire des hommes et des femmes vivant dans ces territoires.

Le retour des services pub
au cœur des territoires
Deux ans après où en

STOCK.ADOBE.COM

blics

est-on ?

La réalisation de l'objectif du gouvernement est en bonne voie. Afin d'aider les Français dans leur vie quotidienne, les Espaces France services - qui ont deux ans depuis le 1er juillet et qui son le prolongement des Maison France services - travaillent avec neuf partenaires : la Caisse d'allocations familiales, la Caisse nationale d'assurance vieillesse, la Caisse nationale d'assurance maladie, la Mutualité sociale agricole, Pôle emploi, La Poste et les ministères de l'Intérieur, de la Justice et des Finances publiques. Ils assurent une présence humaine et une qualité des services de proximité, notamment dans les zones rurales et de montagne, et jouent un rôle important auprès des mairies pour l'inclusion numérique des citoyens. En avril 2021, 1 304 Espaces France services étaient labellisés sur l'ensemble du territoire. 2 500 devraient l'être d'ici 2022, soit au moins un par canton. Les premières réactions sont très positives.

Les bons services du minibus providence

Les Espaces France services sont des services de proximité qui ont pour but de répondre aux besoins des citoyens. Ce sont des services essentiels et toutes les initiatives allant dans ce sens sont les bienvenues – à l'image du minibus qui parcourt les vingt-cinq villages de la communauté de communes Pays d'Apt-Luberon pour aller à la rencontre des habitants et les assister dans leurs démarches administratives, mais pas seulement.

Ses maîtres mots : modernité, proximité, convivialité et qualité. Le minibus, type camping-car, chaque jour, change deux fois d'endroit avec le même sentiment du devoir bien accompli. Il ne va pas cahin-caha le long des petites routes si belles mais parfois tourmentées du département. Il s'avance fièrement, laissant deviner la cordialité des deux hôtesses à son bord, lesquelles apprécient les sourires et les signes de tête des habitants qu'elles croisent ou qui montent à bord. Le minibus est en effet devenu familier. Aujourd'hui, comme deux fois par mois, il va s'arrêter une demi-journée à Céreste, 1 200 habitants, dans les Alpes-de-Haute-Provence. Il distillera la bonne parole, portera assistance, montrera les directions à prendre. Quelques heures et puis s'en va. Services rendus.

Et services gagnants, comme on dirait sur un court de tennis. Côté pratique et côté humain. L'initiative, qui répond à un besoin de la population, tourne au plébiscite. « On n'a que de très bons retours », se réjouit Gérard Baumel, maire de cette commune du Parc naturel régional du Luberon. « Dans nos villages, explique-t-il, la population est assez isolée, la fibre n'est pas encore installée et les liaisons sont un peu difficiles. En outre, plusieurs personnes d'un certain âge ne maîtrisent pas très bien l'informatique ».

Suite page 12

CHRISTOPHE CHAVEROU

Pascale Boyer : « Nous demandons le développement de l'itinérance »

La secrétaire générale de l'ANEM observe que les Espaces France services ont été bien accueillis par les élus et les habitants de la montagne. Elle précise également que le groupe de travail de l'Association a fait des propositions afin d'assurer leur pérennisation et leur amélioration sur plusieurs points.

PLM : Que pense l'ANEM des Espaces France services tels qu'ils sont aujourd'hui ?

Pascale Boyer : Depuis le début de l'année, nous avons un groupe de travail qui mène une réflexion sur les services au public afin d'adresser des propositions aux futurs candidats à l'élection présidentielle. Dans le cadre de ce travail, l'ANEM a pu échanger avec l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) sur les Espaces France services. Les élus ont exprimé leur satisfaction quant à leur installation sur les territoires. Les Espaces France services itinérants apportent, en outre, un réel service de proximité dans les communes les plus isolées. De surcroît, pour de nombreuses personnes éloignées du numérique, ces espaces per-

Suite de la page 11

Minibus, grands effets. Le nom du minibus du Pays d'Apt-Luberon aurait pu être Providence. Il s'appelle Le Lien et c'est tout aussi bien. Le Lien est un véhicule à cœur ouvert et Le Lien fait le job. Le Lien est une providence.

Re-enroulons le film. Au départ, Gérard Baumel avait placé un écran tactile dans le hall de sa mairie et délégué une personne pour aider les habitants souvent un peu perdus devant la difficulté et l'étendue des démarches, particulièrement administratives, qu'il leur faut accomplir. Cela, c'était donc avant. Mais l'imagination est au pouvoir et le dynamisme du maire de Céreste est sans limite lorsqu'il faut venir en aide aux habitants de la communauté de communes dont il est vice-président. Il va convaincre ses collègues : au lieu d'essayer de se débrouiller chacun de son côté, fédérons nos moyens et rassemblons nos idées. Avec une conviction partagée : nous serons toujours plus forts à vingt-cinq. Rien ne paraît plus alors impossible. Le choix se porte sur l'itinérance. Le choix de l'efficacité. Le sillon est tracé, la préfecture séduite, le projet validé, le financement trouvé.

En 2020, Le Lien débute ses tournées. La communauté de communes a créé un poste à plein temps pour la formation et la MSA (Mutualité sociale agricole) a mis à disposition « une personne tout à fait compétente », souligne Gérard Baumel, pour qui passer deux fois par semaine par le minibus est un devoir de maire. « On s'améliore petit à petit de manière à répondre le mieux possible aux demandes », constate-t-il. L'intention de départ n'était pas seulement l'itinérance, elle est maintenant évolutive. Un exemple. Pour l'heure,

« Les moyens alloués au fonctionnement des Espaces France services doivent être augmentés. »

mettent de faire des démarches administratives en ligne avec un conseiller numérique à leur côté.
En définitive, les Espaces France services jouent un rôle d'animation sur le territoire en travaillant en partenariat avec les acteurs locaux tels que des centres d'action sociale, des missions locales ou encore des médiathèques ou des centres culturels. Néanmoins, la question de la pérennisation du financement de ces espaces reste un sujet de préoccupation. En effet, d'ici la fin de l'année, les Maisons de services au public qui n'auront pas obtenu leur labellisation, faute de pouvoir répondre au cahier des charges pour devenir un Espace France services, perdront le financement de l'État qui est actuellement de 30 000 euros par an. Il ne faudrait pas que des habitants des territoires de montagne en subissent les conséquences.

PLM : Lors d'une récente réunion des élus chargés de cette question, vous avez souligné la nécessité de faciliter l'accessibilité à ces Espaces France services. Quelles sont les propositions du groupe de travail ?

P.B. : Elles ont été présentées lors du dernier Comité directeur afin de permettre à tous d'accéder plus facilement à ces espaces, notamment en tenant compte des temps de parcours plutôt que des distances. Nous demandons aussi le développement de l'itinérance et l'organisation d'un maillage territorial au plus près des habitants avec des permanences dans les mairies. Afin de dynamiser l'animation territoriale de ces espaces, le groupe a également proposé la création d'une plateforme nationale de partage des initiatives locales et des actions menées par les Espaces France services. Enfin, le cahier des charges pour la labellisation de ces Espaces doit être assoupli, notamment l'obligation de deux emplois à plein temps et l'ouverture quotidienne de ces espaces. Les moyens alloués au fonctionnement de ces espaces doivent être augmentés.

PLM : Quels sont les autres points d'amélioration à rechercher ?

P.B. : Au niveau des agents, il est essentiel que les formations en lien avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) soient valorisantes et diplômantes. D'autre part, chaque Espace devra avoir un conseiller spécialisé car l'inclusion numérique est essentielle. Enfin, il faut nous assurer de l'intégration des saisonniers dans les Espaces France services situés en montagne. Dans le département des Hautes-Alpes, cela fonctionne et des espaces sont réservés aux saisonniers. Cela doit être le cas partout.

Les propositions du groupe de travail de l'ANEM

- Organiser un maillage territorial, au plus près des habitants, en mettant en place des permanences France services dans les mairies en lien avec les secrétaires de mairie formés à l'accueil du public.
- Développer une plateforme nationale de partage des initiatives locales et des actions menées par les Espaces France services.
- Assouplir le cahier des charges pour la labellisation des Espaces France services en tenant compte de la spécificité montagne, notamment avec des Espaces France services avec un seul emploi à plein temps.
- Garantir la présence d'un conseiller numérique dans ces espaces pour l'inclusion numérique et l'accès à Internet des personnes vivant en montagne.
- Développer dans tous les territoires de montagne des Espaces France services itinérants, là où cette option est la plus adaptée.
- Pérenniser, voire majorer, les moyens alloués au fonctionnement de ces espaces.

afin d'être visible et très accessible, le minibus stationne le plus souvent au centre des villages. Presque à la maison. Et c'est très apprécié. Demain, pourtant, le minibus sera peut-être autonome électriquement, « cela permettrait d'être encore plus proche des usagers les plus fragiles », espère une des deux intervenantes, Cosette, la bien prénommée et qui ne sort pas des pages du roman de Victor Hugo, *Les misérables*. Non. Le Lien est actif et affectif, et il est une providence pour tous. Les jeunes comme les personnes âgées. « J'espère que de nombreuses communautés de communes prendront exemple sur nous, souffle Gérard Baumel. Nous sommes à leur disposition pour leur donner tous les renseignements dont ils pourraient avoir besoin ». Le minibus s'apprête donc à avoir des émules. Déjà, en ce mois de septembre, il passera par Manosque où les élus l'ont invité.

REPÈRES

Les Espaces France services

- Le programme France Services a été mis en place par l'État pour garantir l'accès aux services publics essentiels à tous et sur tout le territoire national.
- La circulaire du Premier ministre du 1er juillet 2019 relative à la création de France services en précise les modalités.
- Prolongement des Maisons de services au public (MSAP), les Espaces France services visent à permettre à chaque citoyen, quel que soit l'endroit où il vit (en ville, en zone rurale ou sur un territoire de montagne), d'accéder aux services publics et d'être accueilli dans un lieu unique, par des personnes formées et disponibles, afin qu'il puisse effectuer ses démarches administratives avec davantage de facilité.
- Chaque Français doit pouvoir accéder à un Espace France services en moins de 30 minutes.
- Deux agents d'accueil par Espace France services ont la polyvalence et les compétences nécessaires pour apporter une réponse à visage humain aux besoins de chaque citoyen.
- Les personnes éloignées des usages du numérique peuvent recevoir une formation à l'utilisation d'Internet.
- Ces Espaces France services doivent être un lieu de vie agréable et convivial. Ils ont également vocation à servir d'espace de travail partagé.
- Le respect d'un cahier des charges strict permet d'obtenir le label Espace France services.
- Au-delà du 1er janvier 2022, les MSAP non labellisées Espace France services ne recevront plus de financement de l'État, actuellement forfaitisé pour chaque structure à hauteur de 30 000 euros par an.

L'inauguration de l'Espace France services de Lourdes, en présence de Jacqueline Gourault et du maire, Thierry Lavit.

Jacqueline Gourault : « Nous tiendrons notre objectif d'avoir au moins un Espace France services par canton »

La ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales rappelle que la labellisation des Espaces France services repose sur un cahier des charges unique et exigeant afin d'améliorer et d'homogénéiser pour tous les usagers la qualité des services et leur accessibilité, notamment en zone de montagne.

PLM : Pourquoi avoir changé le nom des Maisons France services en Espaces France services ?

Jacqueline Gourault : « France services » n'a pas changé de nom. Visage d'une action publique plus humaine, plus accessible, cette offre de services publics de qualité est garantie partout sur le territoire par des agents d'accueil à l'écoute et formés aux différentes démarches administratives. Ce lien humain avec le service public est essentiel et complémentaire avec le développement des services en ligne. « Espace », « Maison » : ce lieu de vie toujours convivial et agréable que représentent les France services permet à chacun d'y adjoindre le qualificatif qu'il veut !

PLM : En avril 2021, 1 304 Espaces France services étaient ouverts, combien sont situés en zone de montagne et qu'en attendez-vous ? ¶

« Plus de 240 France services sont situés en zone de montagne et le réseau s'élargira d'ici fin 2022. »

J.G. : Plus de 240 France services sont situés en zone de montagne et le réseau s'élargira d'ici fin 2022 avec de nouvelles labellisations, en priorité dans les territoires particulièrement éloignés des services publics. France services, c'est, en effet, le retour du service public au cœur des territoires. Santé, famille, retraite, droit, logement, impôt, recherche d'emploi, accompagnement au numérique : on attend d'un France services d'être proche de vous, proche de chez vous ! Au-delà de la couverture territoriale, l'enjeu est de compléter l'offre de services en élargissant les partenariats et en diversifiant les modalités. Un exemple de cette diversification est la mise en place des bus services (lire p. 11 et 12). Ces bus assurent des permanences polyvalentes et itinérantes dans les villages afin de permettre aux usagers de procéder aux principales démarches administratives du quotidien en un lieu unique.

PLM : Chaque France services aura-t-il un conseiller numérique ?¶

J.G. : Sur une durée de deux ans, l'État finance la formation et le déploiement de 4 000 conseillers numériques, soit bien davantage que le nombre de France services. Chacun d'entre eux prêt à accueillir un conseiller numérique pourra donc en bénéficier ! Ces conseillers ont pour mission, je le souligne pour vos lecteurs, d'accompagner 13 millions de nos concitoyens éloignés du numérique dans leur appropriation des usages quotidiens. Ils veilleront également à favoriser une utilisation citoyenne et critique du numérique (vérification des sources d'information, protection des données personnelles, maîtrise des réseaux sociaux).

PLM : L'objectif annoncé par Emmanuel Macron d'un France services par canton sera-t-il atteint d'ici la fin de l'année ?¶

J.G. : Oui, nous suivons à la lettre la trajectoire prévue et nous tiendrons cet objectif avec au moins 2 000 France services labellisés à la fin de cette année et 2 500 en fin d'année prochaine, soit au moins un par canton.

PLM : Lors des débats sur le projet de loi 4D, les élus de la montagne ont proposé un amendement afin d'assouplir les critères de labellisation des Maisons de services au public, notamment celles situées en zone de montagne afin de garantir une bonne couverture territoriale et d'accompagner les porteurs de ces structures sans augmenter le poids de leurs charges pour des ressources souvent limitées. Partagez-vous leur inquiétude et comment les rassurer ?¶

J.G. : L'article 49 du projet de loi 4D développe les missions des France services et précise la procédure de labellisation de ces structures afin d'améliorer pour tous les usagers la qualité des services et leur accessibilité, notamment en zone de montagne. La force de France services, par rapport aux dispositifs qui existaient auparavant, c'est de reposer sur un cahier des charges exigeant, le même pour tous. Il fixe un socle de critères à remplir, avec au moins deux agents d'accueil formés, vingt-quatre heures d'ouverture hebdomadaire sur cinq jours, etc. Grâce à cela, nous pouvons offrir une qualité d'accueil équivalente, que l'on se trouve en ville ou à la campagne, dans un quartier dense ou dans un village de montagne. Je tiens à cette garantie de même qualité du service public, même si chaque France services a ses spécificités propres.

PLM : Souhaitez-vous que ces Espaces France services subissent des évolutions ?¶

J.G. : Aujourd'hui, chaque France services donne accès à neuf partenaires nationaux (ministères de l'Intérieur et de la Justice, Direction générale des finances publiques, Pôle emploi, Assurance retraite, Caisse nationale d'assurance maladie, Caisse nationale des allocations familiales, Mutualité sociale agricole, La Poste), soit par des permanences régulières soit par visioconférences. C'est une réponse adaptée aux besoins principaux de nos concitoyens qui peuvent ainsi bénéficier de l'ensemble des services rassemblés en un seul endroit. Mais en plus de ce socle de services garanti et minimal, beaucoup de collectivités et d'associations déploient leurs propres offres, qu'elles soient administratives ou de convivialité (café, micro-folie…). L'État bâtira au fil du temps de nouveaux partenariats qui enrichiront l'offre au niveau national !

PLM : Le financement des Espaces France services est-il garanti pour les prochaines années ?¶

J.G. : Notre gouvernement garantit que chaque structure bénéficie d'une subvention de 30 000 euros par an et que les dépenses liées à la formation des agents, à l'animation du réseau et au déploiement des outils informatiques soient également prises en charge par l'État. À cela, s'ajoutent la dotation d'équipement des territoires ruraux et la dotation de soutien à l'investissement local dont les collectivités peuvent bénéficier afin de couvrir leurs dépenses d'investissement liées à la création d'un Espace France services.

Comment faire pour accueillir un Espace France services sur son territoire ?

Le porteur de projet doit contacter le préfet de son département, lequel est aussi le délégué territorial du programme France services au niveau local. Toute demande de labellisation France services est alors analysée sur la base de plusieurs critères : la zone d'implantation doit être éloignée d'une offre existante de services publics et se situer dans les lieux de passage habituels des habitants, au centre de la commune, dans les quartiers principaux ou prioritaires, et des solutions itinérantes doivent être encouragées.

L'engagement de La Poste

En avril 2021, 229 bureaux de poste labellisés France services, regroupant en un même lieu un guichet unique de services publics et rassemblant huit partenaires, étaient ouverts. Les chargés de clientèle du Groupe sont formés pour accompagner les clients de tout âge et les aider à effectuer leurs démarches administratives. Ce que ces publics recherchent avant tout, c'est un contact humain capable de les rassurer et de les accompagner, notamment dans la découverte des démarches numériques, souligne l'opérateur.

Les modalités de mise en place du programme Avenir Montagnes

Dans une circulaire du 15 juillet, le Premier ministre a présenté les modalités du fonds Avenir Montagnes qui s'élève à 331 millions d'euros sur deux ans, porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT), l'État et les Régions.

Le programme Avenir Montagnes répond, selon le Premier ministre, à « l'ambition d'un tourisme plus diversifié, durable et résilient » à travers trois axes. Primo : favoriser la diversification de l'offre touristique et la conquête de nouvelles clientèles. Secundo : accélérer la transition écologique des activités touristiques. Tertio : dynamiser l'immobilier de loisir afin d'enrayer le développement des lits froids.

Le programme se monte à plus de 650 millions d'euros de crédits publics répartis sur quatorze mesures. D'abord, la création d'un fonds Avenir Montagnes doté de 331 millions d'euros sur 2021 et 2022, qui comprend deux volets : un volet ingénierie, Avenir Montagnes Ingénierie, et un volet investissement, Avenir Montagnes Investissements.

Le premier volet est doté à hauteur de 31 millions d'euros. Il est porté par l'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et consacré à l'accompagnement d'une soixantaine de territoires de montagne dans la conception de leurs projets de transition. Il fait l'objet d'une instruction du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales.

Le deuxième volet de soutien à l'investissement est porté à hauteur de 300 millions d'euros et financé à parts égales entre l'État et les Régions. Ce volet inclut une enveloppe de 10 millions d'euros consacrée à la réalisation et à la restauration de 1 000 kilomètres de sentiers ainsi qu'à la protection de la biodiversité.

Les opérations éligibles à ces financements sont des projets d'équipements et d'investissements portés par les collectivités territoriales ou par d'autres acteurs des massifs (établissements publics, associations, syndicats mixtes, entreprises, etc.), permettant de valoriser les atouts des territoires de montagne dans le cadre du développement d'une offre de tourisme durable et résiliente, en lien avec les trois axes du programme Avenir Montagnes.

Les opérations éligibles doivent être situées dans le périmètre d'un massif. Il pourra s'agir du développement d'équipements touristiques ; de la modernisation des équipements permettant la pratique d'une activité de neige ; du soutien à la transition écologique des activités et de la protection de la biodiversité (aménagement et restauration des sentiers de montagne, protection des espèces emblématiques des territoires en limitant les dérangements liés notamment aux activités de pleine nature ou à la pollution lumineuse) ; du développement des mobilités du premier ou du dernier kilomètre, ou la sécurisation d'infrastructures de transport permettant d'accéder à des sites touristiques ; de la rénovation de certains hébergements touristiques (tourisme social, refuges de montagne, hébergements de plein-air, hôtelleries familiales, etc.), la création ou la rénovation d'hébergements de saisonniers, ou encore la reconversion d'hébergements touristiques en hébergements permanents ou saisonniers ; de la rénovation ou de la modernisation des établissements thermaux et des centres de bien-être ou encore de la montée en gamme ou de la diversification de l'offre des stations thermales, ainsi que de la mise en valeur du patrimoine historique, naturel et bâti des stations thermales[1].

L'ensemble des projets soutenus dans le cadre de ces financements devra faire l'objet d'un examen attentif quant à leur empreinte carbone, à leurs conséquences en termes d'artificialisation et à leur impact sur la biodiversité, conformément aux engagements de la France qui visent à atteindre la neutralité carbone en 2050.

(1) Ces opérations participent à une nouvelle perception du thermalisme en montagne, destination emblématique du « tourisme de santé » et atout majeur de nombreux territoires.

MARCOMONTEONE - STOCK.ADOBE.COM

La concrétisation des efforts de l'ANEM

La présidente de l'ANEM, Jeanine Dubié, a défendu le programme Avenir Montagnes lors de diverses rencontres avec le Premier ministre, Jean Castex, le secrétaire d'État chargé de la Ruralité, Joël Giraud, ou encore le secrétaire d'État chargé du Tourisme, Jean-Baptiste Lemoyne. L'accessibilité étant le pivot du développement touristique, la sécurisation des infrastructures de transport permettra d'accéder à des sites touristiques reculés et qui pourront dorénavant être intégrés au schéma touristique local et participer à la diversification de l'offre. Les petites communes confrontées à des situations difficiles pourront aussi bénéficier de secours adaptés. À noter également que les stations de ski seront, elles aussi, bénéficiaires de ces ressources. L'Association nationale des élus de la montagne ne peut que se féliciter de ces mesures portées notamment par les deux secrétaires d'État.

10 millions d'euros consacrés à la réalisation et à la restauration de 1 000 kilomètres de sentiers ainsi qu'à la protection de la biodiversité.

Philippe Wahl : « Nous portons une attention particulière aux communes de montagne »

Le président de La Poste explique la politique du Groupe en faveur des territoires isolés et précise ses projets de développement dans ce domaine.

PLM : Avec la baisse de ses activités historiques, comment La Poste s'adapte-t-elle pour assurer sa présence partout, y compris dans les territoires isolés de montagne ?

Philippe Wahl : En préambule, je tiens à souligner que les zones de montagne sont des partenaires actifs et fortement identifiés de notre Groupe. Ainsi, en 2020, nous avons concrétisé ensemble un nombre important de partenariats, tant sur nos activités traditionnelles (nos solutions de média relationnel ont représenté près de 50 % de ces contrats), que sur nos nouveaux services de proximité (près de 30 %) avec un dynamisme particulier sur le portage de repas. Enfin, nos solutions numériques Docaposte ont représenté près de 20 % de nos accords. Cette diversité me semble bien le reflet de la vitalité des territoires de montagne.

Nous sommes par nature un acteur de la ruralité et du développement des territoires avec nos trois réseaux : celui des facteurs, qui est souvent le seul contact avec les personnes isolées, le réseau de nos points de contact physiques et le réseau numérique qui prend de plus en plus d'importance.

En outre, le nouveau contrat de présence territoriale, couvrant la période 2020-2022, prévoit une enveloppe de 531 millions d'euros sur trois ans pour maintenir le maillage de La Poste dans les territoires et couvrir les besoins de tous les publics.

Aussi, nous avons la volonté de passer, d'ici 2025, à 40000 points d'accès sur le territoire, contre 32000 aujourd'hui ; ces derniers comptent nos 17000 points de contact (bureaux de poste, La Poste agences communales, La Poste relais commerçants) et 15000 points d'accès à un service postal (relais Pickup, Carrés pros, consignes ou encore Drive colis). Ils constituent autant de points d'accès à nos services postaux.

ROMUALD MEIGNEUX

Philippe Wahl est titulaire d'un DEA en sciences économiques, diplômé de l'IEP de Paris et de l'ENA. Après une expérience exécutive dans le domaine bancaire, il devient, en 2011, président du directoire de La Banque postale et DGA du Groupe La Poste. Il est désormais, depuis septembre 2013 et après un renouvellement de son mandat en janvier 2020, le PDG du Groupe et assure également la présidence de son conseil d'administration depuis janvier 2016.

Par ailleurs, nous repensons les modalités de notre présence en milieu rural en renforçant la fonction de facteur guichetier.

PLM : Concrètement, quels autres canaux vous attachez-vous à renforcer pour assurer la présence postale ?

Ph.W. : Notre actif différenciant, c'est la proximité. Et l'adaptation constante de notre réseau nous permet d'assurer la présence postale dans tous les territoires. Pour ce faire, nous nous attachons à renforcer nos partenariats : grâce aux 2827 La Poste relais ouverts avec des commerçants, les services essentiels de La Poste sont proposés dans des lieux de vie offrant des horaires élargis et 6550 La Poste agences communales sont hébergées en mairie, contribuant, là aussi, à renforcer la présence postale dans les zones peu denses.

Une attention particulière est portée aux communes de montagne avec la mise à disposition de bureaux, normalement non disponibles, pendant la saison touristique.

Nous œuvrons également à faciliter l'accès de tous au digital pour les opérations postales simples. Et, dès 2022, les services proposés en bureau de poste seront accessibles au domicile des Français grâce à la prise de rendez-vous avec les facteurs en quarante-huit heures, aux forces de vente mobile, aux bureaux éphémères, aux drives ou aux trucks… mais aussi à la mise à disposition de nos services en ligne.

PLM : Les élus de montagne voient dans la diversification du métier de facteur une occasion de créer et de maintenir un lien social avec les administrés de ces territoires. Pouvez-vous nous décrire quelques-unes de ces nouvelles missions ?

Ph.W. : Nos 65000 facteurs sont en effet les acteurs clés de la transformation de La Poste et de la vitalisation des territoires. Vous le constatez tous les jours : ils ont mené la révolution de leur métier, adopté le numérique, initié les nouveaux services qui simplifient le quotidien des Français et font vivre la fibre humaine de La Poste. Pendant la crise sanitaire, ils ont porté près d'un million de repas à domicile et leur visite régulière « Veiller sur mes parents » rompt déjà l'isolement de milliers de seniors.

De plus, les facteurs sillonnent les territoires et peuvent repérer les dégradations de voirie ainsi que du mobilier urbain, identifier les zones blanches ou mesurer la qualité de l'air. Notre solution Geoptis, embarquée dans les véhicules des facteurs, aide les collectivités locales à optimiser leurs travaux et leurs dépenses.

Les responsables départementaux de l'ANEM en Haute-Garonne

Le département de la Haute-Garonne se situe dans le massif pyrénéen de la région Occitanie.

ASSEMBLÉE NATIONALE
Joël Aviragnet

Bernard Dumail

John Palacin

Trois élus sont responsables de la représentation locale de l'Association auprès des 109 communes classées montagne, où vivent 24112 habitants, sur les 588 communes que compte le département. Joël Aviragnet, député du Comminges et du Savès depuis 2014, a été maire d'Encausse-les-Thermes de 2008 à 2018, village de 700 habitants où il a grandi. Avant d'être élu, il était directeur d'un établissement pour l'enfance handicapée. À l'Assemblée nationale, il est secrétaire du groupe d'étude montagne et siège à la commission des affaires sociales. Il est récemment intervenu pour défendre les communes thermales.

Bernard Dumail est maire d'Antichan-de-Frontignes depuis cinq mandats. Sa commune de 188 habitants possède une vue panoramique sur le massif altier de la Maladeta et de Superbagnères.

John Palacin est conseiller régional d'Occitanie depuis 2015, conseiller municipal de Bagnères-de-Luchon. C'est un fervent défenseur de la montagne en tant que président de la commission permanente du comité de massif des Pyrénées et président depuis 2021 de l'Agence des Pyrénées.

Le 37e Congrès de l'ANEM au Grand-Bornand

Une source d'innovation

Les inscriptions sont ouvertes

Le Grand-Bornand accueillera le 37e Congrès de l'ANEM les 21 et 22 octobre prochains à l'espace Grand Bo situé au cœur de la station, le long du Borne. Les inscriptions sont ouvertes sur la plateforme dédiée à l'événement : https://congres.legrandbornand-reservation.com/event/registration?eventid=28&langue=FR

Un Congrès résolument tourné vers l'avenir

L'année 2022 sera marquée par l'élection présidentielle. Dans cette perspective, Jeanine Dubié, présidente de l'ANEM, Pascale Boyer, secrétaire générale, et Jean-Pierre Vigier, vice-président, ont proposé à leurs collègues la création de plusieurs groupes de travail consacrés à l'agriculture et au pastoralisme, à la forêt, à l'eau et à l'hydroélectricité, aux services au public ainsi qu'au tourisme. Ces groupes de travail ont présenté au Comité directeur du 8 juillet 2021 le fruit de leurs réflexions. En conséquences, ces propositions seront soumises à l'approbation du 37e Congrès de l'ANEM, après discussion et débats au cours de tables rondes consacrées à ces différentes thématiques. L'ensemble des réflexions et propositions sera compilé dans un même document présenté aux candidats à l'élection présidentielle leur rappelant que l'article 1er de la loi montagne du 9 janvier 1985, actualisée en 2016, indique que « La République reconnaît la montagne comme un ensemble de territoires dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national… ». Les représentants de l'Association revendiquent cette spécificité, le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national.

L'ANNEVAL - STOCK.ADOBE.COM

DORIS GUILLAUME - STOCK.ADOBE.COM

L'accès universel aux télécommunications constitue un besoin essentiel pour les particuliers, les entreprises et les pouvoirs publics.
Grâce au satellite, Eutelsat est à vos côtés pour combler l'absence d'infrastructures terrestres et vous garantir l'internet Très Haut Débit et la TNT gratuite sur tous vos territoires de montagne.

Pour plus d'informations sur NEOSAT www.neosat.fr et FRANSAT www.fransat.fr